

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES ARRETES DU MAIRE
ARRÊTÉ N°2024/386**

**Portant réglementation de la circulation et du stationnement
sur la commune de La Flotte
pour réaliser des travaux d'entretien du réseau d'éclairage public**

Le Maire de la Commune de la Flotte,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2212-5, L.2213-1 au L.2213-6,

Vu le Code de la Route et principalement les articles R. 411-7 à R 411-8,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,

Vu l'arrêté du 07 juin 1977 relatif à la signalisation de routes et autoroutes et ses modifications ultérieures,

Vu la demande de :

GUILBAUD SAS - MARQUE CITEOS

21 RUE JACQUES DE VAUCANSON CS 58011

17187 PÉRIGNY CEDEX

Considérant que les travaux ou interventions de toutes natures sur les voies relevant de la police du maire nécessitent certaines restrictions au droit des chantiers,

Considérant que pour réaliser des travaux d'entretien du réseau d'éclairage public, des accidents et des encombrements pourraient se produire si la circulation et le stationnement n'étaient pas réglementés sur la commune de La Flotte,

ARRETE

ARTICLE 1 : Du mardi 01 janvier 2025 au mercredi 31 décembre 2025

La circulation et le stationnement de tous véhicules pourront être interdits sur la commune de La Flotte pour réaliser des travaux d'entretien du réseau d'éclairage public par "GUILBAUD SAS - MARQUE CITEOS". Une déviation pourra être mise en place par les rues adjacentes.

ARTICLE 2 : La pose, la surveillance et l'enlèvement de la signalisation réglementaire seront assurés par "GUILBAUD SAS - MARQUE CITEOS".

ARTICLE 3 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux qui seront transmis aux Tribunaux compétents.

ARTICLE 4 : Madame le Commandant de Brigade de Gendarmerie et le service de la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour Ampliation :

- Madame le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de St Martin de Ré,
- La Police Municipale,
- GUILBAUD SAS - MARQUE CITEOS

Par délégation du Maire,
Monsieur Loïc SONDAG, 5ème adjoint

Fait à La Flotte, le 21/11/2024

Le Maire,
Jean-Paul HÉRAUDEAU

